



Ouverture caveau de famille

Par **merlen**, le **05/03/2009** à **20:31**

Le caveau de famille appartenant à ma mère a été ouvert sans aucune autorisation afin d'y déposer l'urne contenant les cendres de mon frère.

Est ce légal ?

Par **Paula**, le **05/03/2009** à **21:09**

Bonjour,

Il faudrait savoir qui a demandé d'ouvrir le caveau. Le caveau de famille, comme son nom l'indique, c'est pour la famille et pas une seule personne.

Cordialement

Par **merlen**, le **06/03/2009** à **19:35**

Il s'agit d'un caveau de famille dont les derniers survivants sont ma mère et moi-même.